THT 2 X 225 kV
HT 63 kV
SPMR
Hydrogenoduc 100 mm
Feyzin
Mions
500 mm
200 mm
Air liquide Feyzin
Balan - Ain - LANGRES
ODC1 OTAN
MON PLAISIR
LA PAPE
L'ABBAYE - NORD
L'ABBAYE - SUD
AUi1
AUi2
Uia
LE PINAY
LES CABORNES
LA GRANGE NEUVE - OUEST
GRANGE NEUVE - EST
GRANGE - NEUVE - SUD
LE VIVIER
CHEZ RAYON
CHEZ ROCHE
LES MATIVES - NORD
LE TILLET
PLATEAU DU TILLET
LA BARDINIERE
LE BADOIT
LA GARGODIERE
LE PRAINAY
LA PINAY
LE GONNON - OUEST
LE GONNON - EST
LA CUISSATE
LA COMBE AU RIEU
CHEZ CAVET
LA ROUSSETIERE
LA MAREDIERE
CHEZ ROUX
LES PAULIERES
LA VERCHERE
LES DAMES
LE MICHALIN
CHEZ BALAY
LES MATIVES - SUD
DONCE
PETIT MARAIS
LA GABETIERE
CHEZ GUERRE
LA TABOURETTE - OUEST
LA TABOURETTE - EST
TABOURETTE - SUD
CHAMP LIONAY
PRE DE L'ABBAYE
PRAIRIE DE GEMENS
GEMENS
GRANDE MERLIERE
PETITE MERLIERE
PLAN DE GEMENS
LE PLAN
EMBELLANGE
CHEZ MEUNIER
LA SUZE
LA COUPE - NORD
PETITE PERRIERE
LOGIS NEUF - NORD
LOGIS NEUF - OUEST
LOGIS - NEUF - EST
GRANDE PERRIERE
LA BOURGEAT
GRAND MARAIS
LE PLAN - NORD
CHATEAU - GRILLET
LE PLAN - SUD
GRAND CRAY
GRAND CRAY - EST
PETIT CRAY
PETIT RUINAIS
LE GRAND RUINAIS
LE VIANNAY
LA CRAZ
LA CRAZ - EST
PRAIRIES SOUS PUZIN
AIGUEBELLE - EST
AIGUEBELLE - OUEST
CHEZ JANIN
Np1co
Np2co
Np1
Np2
Ns1
Ns2
Ns3
Nco
Aco
AUa
AUb
AUc1
AUc2
2AU
AUe
2AUe
75 m
20 m

ZONAGE :

ZONES URBAINES :
- **Ua** : Centre bourg
- **Ub** : Zone d'extension urbaine
- **Uba** : Zone d'extension urbaine - secteur Le Prainay
- **Ubb** : Zone d'extension urbaine - secteur Les Forges
- **Uc** : Zone d'habitat ancien en coeur de hameau
- **Ud** : Zone d'habitat diffus
- **Uda** : Zone d'habitat diffus - secteur La Rosière
- **Ue** : Zone d'habitat isolé
- **Uec** : Zone d'habitat isolé - secteur La Tabourette
- **Ui** : Zone urbaine à caractère industriel
- **Uia** : Zone urbaine à caractère industriel - secteur Le Rocher

ZONES AGRICOLES :
- **A** : Zone agricole
- **Ap** : Zone agricole de protection paysagère
- **Ah** : Zone agricole habitée
- **Aco** : Zone agricole de corridor écologique
- Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment renfermant des animaux
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-1-5-II du Code de l'Urbanisme
- Ruine ne pouvant être reconstruite

ZONES À URBANISER :

À vocation principale d'habitat :
- **AUa** : Zone ouverte à l'urbanisation - secteur Les Rives du Jardin
- **AUb** : Zone ouverte à l'urbanisation - secteur Les Matives
- **2AU** : Zone fermée à l'urbanisation - secteur Les Matives

À vocation principale d'activités économiques :
- **AUi1** : Zone ouverte à l'urbanisation - extension de la ZA du Rocher - phase 1
- **AUi2** : Zone ouverte à l'urbanisation - extension de la ZA du Rocher - phase 2

À vocation principale d'équipements :
- **AUe** : Zone ouverte à l'urbanisation - secteur Grande Perrière
- **2AUe** : Zone fermée à l'urbanisation - secteur Grande Perrière

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES :
- **N** : Zone naturelle remarquable
- **Nco** : Zone naturelle de corridor écologique
- **Ns1** : Zone naturelle sensible : zone humide de la Merlière - zone d'intervention
- **Ns2** : Zone naturelle sensible : zone humide de la Merlière - zone d'observation
- **Ns3** : Zone naturelle sensible : pelouse sèche
- **Np1** : Zone de protection immédiate du captage
- **Np2** : Zone d'extension du périmètre de protection rapproché du captage
- **Np1co** : Zone de protection immédiate du captage et de corridor écologique
- **Np2co** : Zone d'extension du périmètre de protection rapproché du captage et de corridor écologique
- **NL** : Zone naturelle à vocation de loisirs
- **Nh** : Zone naturelle habitée

AUTRES PRESCRIPTIONS :
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global au titre de l'article L.123-2a du Code de l'Urbanisme
- Secteur de renouvellement urbain au titre de l'article L.123-1-5-III 4° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5-V du Code de l'Urbanisme (liste sur le plan de zonage)
- A ou B Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L.123-2b du Code de l'Urbanisme (voir plan des servitudes de mixité)
- ▲▲▲▲ Linéaire le long duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale au titre de l'article L.123-1-5-II 5° du Code de l'Urbanisme
- Zone non aedificandi
- Zone de carrière
- Marge de recul de 75m RD75c et RD502
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espaces verts protégés au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme
- Espaces verts à créer au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme
- Zone humide à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme
- ● Élément de paysage (bâti et espace), de patrimoine et point de vue à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme
- ★ Cheminement piéton à conserver au titre de l'article L.123-1-5-IV 1° du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III 2° du Code de l'Urbanisme
- 1, 2,... Zone archéologique de saisine

Périmètres de protection des captages de Gémens d'après le rapport hydrogéologique du 27 octobre 2012 :
- Périmètre de protection immédiat de captage
- Périmètre de protection rapproché A de captage
- Périmètre de protection rapproché B de captage

Canalisations et lignes électriques reportées à titre indicatif :
- Canalisation de transport d'hydrocarbures
- Canalisation de transport de gaz
- Canalisation de transport de produits chimiques
- Ligne électrique

Des servitudes de mixité sociale s'appliquent sur le territoire d'Estrablin au titre des articles L.123-1-5-II 4° et L.123-2b du Code de l'Urbanisme. Un plan spécifique est joint au présent document graphique du PLU (pièce 4d).

Un plan spécifique des risques, aléas, dangers et nuisances est joint au présent document graphique du PLU (pièce 4c).

NORD

0 250 500 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°PLU	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un cheminement doux du Michalin vers le centre bourg	Michalin	Commune
2	Aménagement d'un trottoir le long de la rue de l'Europe	Le village	Commune
3	Création d'une liaison douce avec franchissement du ruisseau de la combe Roux	Plan Nord - Ruisseau de la combe Roux	Commune
4	Création d'une liaison douce le long de la VC n°2	Le Plan Nord	Commune
5	Aménagement du carrefour RD 502/VC n°18 (carrefour des Barbiers)	Petit Cray	commune
~~6~~	~~Accès modes doux et services d'entretien~~	~~Le village - le cimetière~~	~~Commune~~
7	Aménagement des berges et réalisation d'une voie piétonne le long du Ruissau de la Gargodière - rive gauche (portion Sud)	La Gargodière	Commune
8	Aménagement des berges et réalisation d'une voie piétonne le long du Ruissau de la Gargodière - rive droite	Le Michalin	Commune
9	Aménagement des berges et réalisation d'une voie piétonne le long du Ruissau de la Gargodière - rive gauche (portion Nord)	Le Michalin	Commune
10	Aménagement du carrefour VC n°1/VC accès au Michalin	Le Michalin	Commune
11	Réalisation d'équipements publics, aménagement d'un parc public et de parkings publics	Petit Marais	Commune
12	Réalisation d'une voie nouvelle d'accès au cimetière	Le village - le cimetière	Commune
13	Extension du cimetière et aménagement d'un parking public	Le village - le cimetière	Commune
~~14~~	~~Accès au cimetière : extension et services funéraires~~	~~Le village - le cimetière~~	~~Commune~~
15	Aménagement de trottoir	Montée de l'Eglise	Commune
~~16~~	~~Création d'une voie nouvelle - parking et équipements publics~~	~~Chez Balay~~	~~Commune~~
17	Réalisation d'équipements publics sportifs et de loisirs	Donce	Commune
18	Aménagement de voirie - liaison douce le long de la rue de l'Europe en rive gauche du ruisseau de la Combe	La croix de Pierre	Commune
19	Aménagement de voirie - liaison douce le long de la rue de l'Europe en rive droite du ruisseau de la Combe	La croix de Pierre	Commune
20	Réalisation d'une nouvelle voie	Logis neuf Nord	Commune
~~21~~	~~Aménagement d'un parking relais - stationnement vélo, aire de co-voiturage, arrêt de bus,... au Nord de la RD 502~~	~~Logis neuf~~	~~Commune~~
~~22~~	~~Aménagement d'un parking relais - stationnement vélo, aire de co-voiturage, arrêt de bus,... au Sud de la RD 502 à l'Ouest de la route d'Aiguebelle~~	~~Logis neuf~~	~~Commune~~
~~23~~	~~Aménagement d'un parking relais - stationnement vélo, aire de co-voiturage, arrêt de bus,... au Sud de la RD 502 à l'Est de la route d'Aiguebelle~~	~~Logis neuf~~	~~Commune~~
24	Création d'une nouvelle voie	Grande Perrière	Commune
~~25~~	~~Réalisation d'une voie nouvelle et stationnement~~	~~Donce~~	~~Commune~~
~~26~~	~~Création d'une liaison douce - allée verte~~	~~Le village - Rives du Jardin~~	~~Commune~~
27	Création d'accès automobiles, d'espaces publics et parkings publics	Le village - Rives du Jardin	Commune
28	Création d'une liaison douce	Clos du Marais	Commune
29	Elargissement de la VC n°19 entre le chemin de la Craz et le Logis Neuf, côté Ouest de la voie	La Craz Est	Commune
30	Elargissement de la VC n°19 entre la RD 41 et le chemin de la Craz, côté Est de la voie	La Craz Est	Commune
31	Aménagement de carrefour sur la VC n°15	La Craz Est	Commune
32	Aménagement du carrefour RD 41/VC n°15 à l'Est de la VC n°15	Aiguebelle	Commune
33	Aménagement du carrefour RD 41/ VC n° 15 à l'Ouest de la VC n°15	Aiguebelle	Commune
34	Aménagement du carrefour RD 41/ VC n°19 + sécurisation ramassage scolaire à l'Est de la VC n° 19	Aiguebelle	Commune
35	Aménagement du carrefour RD 41/ VC n°19 + sécurisation ramassage scolaire à l'Ouest de la VC n°19	Aiguebelle	Commune
36	Réalisation d'une déviation de la voie communale	Chez Cléchet	Commune
37	Création d'une liaison douce le long de la RD 502	Abbaye Sud	Commune
38	Elargissement du chemin des Granges Neuves à chez Roche	Chez Roche	Commune
39	Aménagement d'un carrefour RD41	Chez Gemens	Commune
40	Création d'une liaison douce pour connecter le quartier "Chez Balay" vers le nouveau quartier des Matives	Chez Balay	Commune
~~41~~	~~Aménagement du giratoire de desserte de l'extension de la zone d'activités du Rocher / l'Abbaye~~	~~L'Abbaye Nord~~	~~Commune~~

Emplacement réservé n°6 supprimé par la modification simplifiée n°1 du PLU

Emplacement réservé n°14 supprimé par la modification simplifiée n°2 du PLU

Emplacement réservé n°16 supprimé par la modification n°2 du PLU

Emplacements réservés n°21, 22 et 23 supprimés par la modification simplifiée n°2 du PLU

Emplacements réservés n°25 et 26 supprimés par la modification simplifiée n°2 du PLU

Emplacement réservé n°41 supprimé par la modification simplifiée n°2 du PLU

Commune d'Estrablin
Département de l'ISERE

Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°2

Document graphique

Zonage et autres prescriptions

Planche Nord

ÉCHELLE : 1/4 000

Février 2018

Approbation du PLU :	16 décembre 2013
Modification n°1 :	16 mars 2015
Modification Simplifiée n°1 :	21 septembre 2016
Modification n°2 :	15 mai 2017
Modification simplifiée n°2 :	

Pièce n°
4a

INTERSTICE
SARL INTERSTICE - URBANISME ET CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
VALÉRIE BERNARD - URBANISTE
30 Avenue Général Leclerc - 38200 Vienne
04.74.29.95.60 / interstice.urbanisme@wanadoo.fr

LES LIMITES CADASTRALES SONT REPRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SOUS RÉSERVE EXPRESSE D'UNE DÉLIMITATION CONTRADICTOIRE